



En exercice : 58

Présents : 41

Votants : 47

Séance du 07 juillet 2025

Le sept juillet Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 01 juillet 2025, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

| | |
|------------------------|--|
| ASTILLÉ | TRIDON Fabrice, Suppléant |
| ATHÉE | MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire |
| BALLOTS | CHAUVIN Maxime, titulaire |
| BOUCHAMPS LES CRAON | GAUBERT Jean-Eudes, titulaire |
| BRAINS SUR LES MARCHES | / |
| CHÉRANCÉ | VALLEE Jackie, suppléant |
| CONGRIER | TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires |
| COSMES | COUËFFÉ Dominique, titulaire |
| COSSÉ LE VIVIEN | LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires |
| COURBEVILLE | / |
| CRAON | LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, Mme Edit REGARU, Philippe GUIARD, titulaires |
| CUILLÉ | Mme Catherine DESHOMMES, Mme Marie-Noëlle HINCELIN, titulaires |
| DENAZÉ | / |
| FONTAINE COUVERTE | / |
| GASTINES | / |
| LA BOISSIÈRE | TESSIER Jean-Pierre, titulaire |
| LA CHAPELLE CRAONNAISE | LECOT Gérard, titulaire |
| LA ROË | CHADELAUD Gaétan, titulaire |
| LA ROUAUDIÈRE | JULIOT Thierry, titulaire |
| LA SELLE CRAONNAISE | JUGÉ Joseph, titulaires |
| LAUBRIÈRES | / |
| LIVRÉ LA TOUCHE | / |
| MÉE | CHAMARET Richard, titulaire |
| MÉRAL | / |
| NIAFLES | GENDRY Daniel, titulaire |
| POMMERIEUX | RESTIF Vincent, titulaire |
| QUELAINES ST GAULT | / |
| RENAZÉ | GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires |
| SENONNES | BARBÉ Béatrice, titulaire |
| SIMPLÉ | CLAVREUL Yannick, titulaire |
| ST AIGNAN S/ROË | PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires |
| ST ERBLON | GAUCHER Olivier, titulaire |
| ST MARTIN DU LIMET | BOURBON Aristide, titulaire |
| ST MICHEL DE LA ROË | GILLES Pierrick, titulaire |
| ST POIX | BEUCHER Clément, titulaire |
| ST QUENTIN LES ANGES | GUINEHEUX Dominique, titulaire |
| ST SATURNIN DU LIMET | BEDOJET Gérard, titulaire |

Étaient excusés : M. Laurent LEFEVRE (Quelaines-Saint-Gault), M. Hugues GENDRY (Quelaines-Saint-Gault), M. Loïc DEROUET (Astillé), Mme Christine DE FARCY DE PONTFARCY (Quelaines-Saint-Gault), Mme Odile GOHIER (Denazé), Mme Pascale GARBE (Méral), Mme Géraldine BANNIER (Courbeville), M. Jacky VALLEE (Chérancé), M. Jean-Sébastien DOREAU (Cossé-le-Vivien), M. Bertrand DE GUEBRIANT (Craon), Mme Séverine DERVAL (La Selle-Craonnaise), Mme Colette BREHIN (Laubrières), M. Philippe CHANCEREL (Livré-la-Touche).

Étaient absents : Mme Alexia DALIFARD (Ballots), Mme Vanessa SORIEUX (Brains-sur-les-Marches), M. Dominique PREVOSTO (Craon), M. Benoit HAMARD (Craon), M. Jérôme BASLE (Fontaine Couverte), M. Christian BERSON (Gastines), M. Alain BAHIER (Mée).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

M. Laurent LEFEVRE a donné pouvoir à M. Christophe LANGOUËT, Mme Odile GOHIER a donné pouvoir à M. Yannick CLAVREUL, M. Hugues GENDRY a donné pouvoir à M. Quentin LANVIERGE, M. Loïc DEROUET a donné pouvoir à M. Fabrice TRIDON, Mme Christine DE FARCY DE PONTFARCY a donné pouvoir à Mme Laurence MANCEAU, Mme Pascale GARBE a donné pouvoir à M. Richard CHAMARET, M. Philippe DE GUEBRIANT a donné pouvoir à M. Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Aristide BOURBON, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2025-07/129 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 07 juillet 2025

OBJET 2025-07/129 : RESSOURCES HUMAINES

POLE ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – CHARGE(E) DE MISSION PLAN PAYSAGE

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, des politiques contractuelles et de l'administration générale, indique au Conseil communautaire que, conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI. Il rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de Communes a été labellisée par l'État pour le plan paysage. Elle peut obtenir une subvention à hauteur de 80 % pour cet emploi. Néanmoins, le recrutement sur ce poste nécessite l'ouverture sur le cadre d'emplois des Attachés territoriaux.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines du 24 mars 2025,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 24 juin 2025,

M. Dominique GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire de :

- De supprimer un poste de « Chargé(e) de mission plan paysage »
- À compter du 1^{er} août 2025
- À temps complet 35/35^{ème}
- Pour 3 ans
- Sur le cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,

- De créer un poste de « Chargé(e) de mission plan paysage »
- À compter du 1^{er} août 2025
- À temps complet 35/35^{ème}
- Pour 3 ans
- Sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux et des Rédacteurs Territoriaux.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

A l'unanimité (47 VOTANTS)

- VALIDE** la suppression d'un poste de « Chargé(e) de mission plan paysage », à temps complet (35/35^{ème}), pour 3 ans, sur le cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux ;
- VALIDE** la création d'un poste de « Chargé(e) de mission plan paysage », à temps complet (35/35^{ème}), pour 3 ans, sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux et des Rédacteurs Territoriaux ;
- AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 09 juillet 2025

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20250707-DELIB202507129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Le secrétaire de séance,
Aristide BOURBON

